

**CORPORATION POUR LA MISE EN VALEUR
DU BOIS DE L'ÉQUERRE**
www.boisdelequerre.org

**Mémoire présenté
dans le cadre des**

**Consultations publiques
du plan métropolitain
d'aménagement et de développement (PMAD)
de Montréal**

Octobre 2011

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. BREF HISTORIQUE DE L'ORGANISME	4
2. LA MISSION DE LA CORPORATION	5
3. LE MILIEU FORESTIER DANS LE CONTEXTE LAVALLOIS	7
3.1. LES BOIS À LAVAL	8
3.2. LES MILIEUX NATURELS PROTÉGÉS	11
3.3. LOCALISATION ET LIMITES DU BOIS DE L'ÉQUERRE	12
4. LE TISSUS SOCIAL ET URBAIN LIMITROPHE	14
5. LE MILIEU NATUREL	15
6. LES AMÉNAGEMENTS	18
7. LES BESOINS EN ESPACES VERTS	19
8. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	21
RÉFÉRENCES	25

INTRODUCTION

Le présent document s'insère dans une démarche visant à faire connaître aux autorités du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de Montréal la position de la Corporation pour la mise en valeur du bois de l'Équerre face à la protection et la conservation de cet important milieu forestier sur le territoire lavallois, dans le contexte de l'élaboration du Schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal. Comme son nom l'indique, l'objectif premier de la Corporation consiste à assurer par différentes actions la conservation de cet important bois urbain, ainsi qu'à mettre en valeur son potentiel écologique, éducatif, récréatif et touristique au bénéfice de la population lavalloise et environnante.

La corporation désire profiter des Consultations publiques du plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de Montréal pour faire prendre conscience aux différents organismes et personnes interpellées par le projet de société présenté par la CMM du bien fondé de la conservation d'un des éléments naturels les plus importants à Laval. Dans une ville et une communauté où le développement se fait à un rythme accéléré, la protection des espaces naturels encore existants et plus particulièrement celle du bois de l'Équerre devient une considération préoccupante, pour ne pas dire urgente.

La disparition de cette zone naturelle située dans le centre nord de l'île Jésus réduirait grandement la qualité de vie d'un important secteur en plein développement, et priverait du même coup toute la population lavalloise et métropolitaine d'un milieu naturel de grande qualité.

1. BREF HISTORIQUE DE L'ORGANISME

Lors des assemblées de consultation qui se sont déroulées à l'automne 1996 dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement de Laval, le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval, en accord avec ses objectifs de développement durable, a présenté dans son mémoire des objectifs et recommandations afin que soient adoptées des solutions pour assurer entre autres une meilleure protection des espaces naturels et améliorer ainsi la qualité de vie des citoyens.

Par la suite, des membres de ce comité ainsi que d'autres intervenants de différents milieux et organismes se sont regroupés pour se pencher sur la question touchant plus particulièrement le bois de l'Équerre. L'amorce de cette concertation a été motivée entre autres par l'urgence de la situation que requiert la protection de ce bois urbain d'importance majeure, menacée principalement par des projets de développement domiciliaire et industriel, et d'autres pratiques préjudiciables comme les coupes de bois illégales. La mission que s'était donné ce nouveau comité était d'assurer une plate-forme de discussion aux individus et organismes qui se sentent concernés par cette question, et de transmettre aux autorités municipales les attentes et solutions issues de cette concertation.

Pour consolider son action, ce comité s'est engagé dans un processus d'incorporation, et a élu son premier conseil d'administration lors d'une première assemblée générale tenue en décembre 1997. Depuis, il a adhéré comme membre au CRE de Laval, et a multiplié ses actions tant auprès des autorités gouvernementales que de la communauté lavalloise afin de sensibiliser tout un chacun du bien fondé de son projet.

2. LA MISSION DE LA CORPORATION

La mission de la Corporation du bois de l'Équerre est de conserver, de préserver et de mettre en valeur ce milieu naturel afin d'offrir à la population lavalloise un environnement de qualité.

Les objectifs poursuivis dans cette démarche sont les suivants :

- ❑ informer et sensibiliser la population à l'importance du milieu naturel qu'est le bois de l'Équerre ;
- ❑ faire reconnaître par les instances politiques le bois de l'Équerre comme étant un élément naturel à exclure du périmètre d'urbanisation et à identifier comme "zone de conservation" ;
- ❑ caractériser et hiérarchiser les différents éléments de ce bois afin de gérer et d'assurer la protection et la mise en valeur des éléments sensibles du milieu naturel;
- ❑ sensibiliser tous les intervenants (propriétaires, décideurs, groupes sociaux, organismes, etc.) afin de favoriser les discussions, de définir des actions (acquisitions, ententes) et d'établir un partenariat propice à la réalisation de ce projet ;
- ❑ réaliser un aménagement intégré du site, lequel veillera à :
 1. préserver les éléments fragiles;
 2. susciter des activités respectueuses du milieu naturel;
 3. permettre un développement harmonieux du tissu urbain en périphérie, en accord avec l'objectif de conservation énoncé plus haut;
- ❑ mettre en valeur le bois par l'entremise d'activités éducatives et récréatives douces afin que toute la communauté lavalloise puisse accéder à ce lieu unique, et qu'elle prenne conscience des bienfaits d'une telle richesse en milieu urbain ;
- ❑ établir un partenariat avec les organismes impliqués dans la conservation, le loisir scientifique et l'éducation à Laval (CRE de Laval, Éco-nature, Club d'Observateurs d'Oiseaux de Laval, Club des astronomes amateurs de Laval, les Clubs 4H, Flora Quebeca, Association des résidents de Champfleury, etc.), et créer des liens avec les

autres espaces naturels encore existants, afin de procéder à l'édification d'un véritable "réseau vert et bleu" à Laval.

Nous croyons fermement que dans une ville qui a choisi d'adhérer au concept de développement durable, la conservation et la mise en valeur du bois de l'Équerre constituent un élément dominant dans une stratégie visant à améliorer la qualité de vie de la population lavalloise.

3. LE MILIEU FORESTIER DANS LE CONTEXTE LAVALLOIS

Au Québec, la forêt feuillue, dont fait partie le bois de l'Équerre, couvre l'extrême sud du territoire. Elle est dominée comme son nom l'indique par les essences à feuilles caduques. Elle occupe seulement 7% du territoire québécois, d'où l'importance de conserver ce patrimoine à Laval.

Plus précisément, la zone la plus au sud dont fait partie la grande région de Montréal appartient au domaine bioclimatique appelé « érablière à caryer cordiforme ». En plus de l'érable à sucre et du caryer cordiforme, c'est dans cette forêt qu'on trouve la plus grande variété d'espèces : chêne rouge, ostryer de Virginie, hêtre à grandes feuilles, tilleul d'Amérique, frêne et orme d'Amérique, etc.

Cette forêt est cependant celle qui a été le plus profondément touchée par l'activité humaine. À cause du défrichement intense qu'a subi le sud-ouest du Québec et en particulier l'île Jésus, il ne subsiste aujourd'hui que quelques parcelles de ces forêts dans la zone blanche de l'île, d'où l'importance de les protéger. Le paysage forestier est maintenant constitué le plus souvent de peuplements morcelés, de jeunes peuplements ou encore de peuplements dont la composition a été grandement modifiée.

On trouve dans le bois de l'Équerre une superficie relativement importante de cette composition d'origine, dont une partie a été identifiée « écosystème forestier exceptionnel » par le Ministère des Ressources naturelles. Cette zone subit actuellement une très forte pression de la part du développement résidentiel.

3.1 LES BOIS À LAVAL

Ville de Laval couvre un territoire de plus de 24 500 hectares et sa population s'élève à environ 400 000 personnes, soit environ 11 % de la population de la Communauté métropolitaine de Montréal. Son territoire présente une superficie d'environ 7 000 hectares en territoire agricole, soit environ 29 %. Selon les résultats d'une étude de foresterie urbaine publiés en 1992 (Option Aménagement), et actualisés en 1999 (CRE de Laval), le couvert forestier couvre une superficie d'environ 1675 hectares, ce qui représente près de 7 % du territoire lavallois. Ce couvert forestier se répartit entre des grands ensembles forestiers (1036 hectares au total) situés dans des secteurs agricoles, des bois urbains (405 hectares au total) de taille plus restreinte et situés à proximité des secteurs plus urbanisés, et des grands sites riverains (234 hectares au total) situés dans la plaine inondable des rivières des Mille Îles et des Prairies et présentant des caractéristiques écologiques particulières.

On décrit la forêt lavalloise en général comme étant relativement jeune. Ce sont les peuplements dont la classe d'âge atteint 70 ans et plus qui comptent parmi les plus âgés encore existants. Pour cette raison, tous les peuplements climaciques¹ de classe d'âge 70 ans et plus ont, selon l'étude de foresterie urbaine, une valeur de conservation importante sur le territoire.

De plus la grande majorité des superficies boisées, soit 78 % (1309.4 ha) appartiennent à des intérêts privés, contre 3 % (51.7 ha) au domaine public et 19 % (315.5 ha) à ville de Laval. C'est donc dire que les milieux boisés potentiellement accessibles à la population (superficies municipales et publiques) ne représentent que 1.5 % du territoire lavallois. Encore faut-il trouver des structures d'accueil adéquates favorisant la pratique d'activités de plein air afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens. L'absence de ces aménagements ne permet pas pour l'instant à la population de profiter de ces milieux naturels. De plus, il n'existe encore aucun statut ou zonage assurant la conservation à

¹ Peuplement climacique : qui a atteint un stade d'équilibre au niveau de la composition des espèces.

long terme des espaces boisés à Laval. De ce fait, moins de 1% du territoire de Laval constitue des aires protégées au sens de la Stratégie québécoise sur les aires protégées. (Statistiques basées sur les résultats de l'étude de foresterie urbaine (1992) réalisée par Option Aménagement.)

Dans le document , *Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales pour la région métropolitaine de Montréal (MAM)*, on mentionne :

« Selon les données d'une étude de l'INRS-Urbanisation de 1996, les pertes de végétation entre 1986 et 1994 seraient de l'ordre de 13 324 hectares, ce qui représenterait l'équivalent de 44 % des surfaces boisées de la région métropolitaine de recensement de Montréal de 1986. »

Selon les estimations du ministère des Affaires municipales rapportées dans ce document, le couvert végétal de la région métropolitaine pourrait, à ce rythme, disparaître d'ici 2029. On y mentionne aussi :

« Les pertes de forêt ou de couvert végétal amoindrissent le processus d'épuration de l'air en raison d'un plus faible captage de CO₂ . Par ailleurs, la disparition de la forêt amoindrit la qualité des paysages et altère les écosystèmes. Éventuellement, la diversité biologique du territoire s'en trouve diminuée.

En plus de la perte d'espaces naturels, l'urbanisation se traduit par une dégradation des espaces naturels restants ou résiduels. Conséquemment, ces pertes font en sorte d'augmenter les coûts liés à la restauration et à la renaturalisation de ces espaces. »

Dans son document intitulé *Planification stratégique 1995-2000-Région de Laval*, le Conseil régional de développement de Laval (CRDL) mentionnait :

« C'est principalement au niveau de la desserte en grands espaces verts de type « parcs régionaux », comme ceux aménagés par la CUM sur l'île de Montréal, que la situation est particulièrement déficitaire. Actuellement, seuls quelques espaces verts comme le Centre de la Nature et le parc de la Rivière des Mille-Îles peuvent véritablement jouer ce rôle pour les activités familiales de plein air (...). »

Plus récemment, dans son Plan stratégique régional 2000-2005, le CRDL - aujourd'hui appelé CRÉ - identifiait comme étant une priorité la protection et la mise en valeur des éléments du patrimoine naturel d'intérêt écologique (forêts, boisés, berges, îles et autres).

Dans un document produit par le Collège Montmorency au sujet d'un projet de stratégie de développement dans le secteur de la muséologie pour la région de Laval, on mentionne que :

« Au cours des quarante dernières années, le territoire lavallois a perdu beaucoup de son patrimoine naturel au profit du développement urbain. Il reste cependant des zones inondables et des boisés de grand intérêt qu'il faudrait protéger et mettre en valeur si on désire en faire profiter les générations futures. »

« Malgré la richesse de ses sites naturels, le territoire lavallois n'a pas développé son plein potentiel quant à la diffusion et à la mise en valeur. (...) Puisque Laval se définit comme une ville verte et bleue, il est important de protéger ces sites et de les rendre accessibles à la population... »

On y mentionne enfin que certaines règles s'imposent sur le plan de la conservation. Il est en effet bien connu sur le plan écologique que pour assurer une meilleure qualité de conservation du patrimoine naturel, les zones vouées à la conservation doivent être suffisamment grandes pour répondre aux exigences des espèces présentes et réduire les pressions anthropiques sur ces habitats.

3.2 LES MILIEUX NATURELS PROTÉGÉS

Bien qu'il existe certaines zones d'usages publics et semi-publics ayant conservé un caractère naturel par exemple le bois Papineau et le bois de La Source, Laval ne possède pas encore d'espace naturel d'importance ayant un véritable statut de conservation au sens de la Stratégie québécoise sur les aires protégées. Seules certaines portions du Parc de la Rivière des Mille-Îles bénéficient d'une reconnaissance en ce sens, grâce à la création du Refuge faunique par le gouvernement québécois.

La balance du patrimoine forestier de Laval est sans statut de conservation et donc trop souvent soumise à la pression du développement résidentiel et industriel.

Enfin, bien que les bois et forêts en milieu agricole jouent aussi un rôle important sur le plan écologique, ils appartiennent à des propriétaires privés, ce qui ne garantit aucunement l'intégrité de ces milieux à long terme, tout en étant inaccessibles au grand public.

Un statut de protection pour tous ces milieux d'intérêt viendrait mettre un frein à la voracité des développeurs et protégerait adéquatement ces milieux naturels de grande importance pour la communauté actuelle et à venir.

3.3 LOCALISATION ET LIMITES DU BOIS DE L'ÉQUERRE

Les données présentées pour la description du bois de l'Équerre ont été principalement puisées dans le rapport final (septembre 1992) de l'étude de foresterie urbaine, réalisée par Option Aménagement. Le bois de l'Équerre est situé dans le quartier Ste-Rose, dans la partie centre nord de la municipalité. Il doit son nom au rang de l'Équerre, une des anciennes routes de l'île et qui traverse le périmètre du bois dans l'axe nord-sud. Il est composé de plusieurs parcelles boisées d'âge et de composition variables, et reliées entre elles par des zones de friches. Ce complexe forestier est bordé au nord par une emprise d'Hydro-Québec, à l'est par une voie ferrée du Canadien Pacifique et une emprise de Gaz Métropolitain, au sud par le boulevard Bellerose et la portion est-ouest du ruisseau Pariseau, et à l'ouest par le développement domiciliaire de Champfleury dans son état actuel. Il est de plus traversé d'ouest en est par une conduite d'oléoduc de la compagnie TransNorthern Pipeline.

Depuis la réalisation de l'étude de foresterie, ce milieu forestier a subi différentes modifications quant à sa superficie et son évolution. Des parcelles de forêt, dont un îlot d'érablières à caryer de classe d'âge de 90 ans, ont cédé leur place à des développements résidentiels et industriels. Les peuplements ont également pris de la maturité et les jeunes friches font peu à peu la place à la forêt en regain.

Au moment de l'étude, l'ensemble des peuplements forestiers totalisaient une superficie de 187 hectares. Bien que cette superficie ait quelque peu diminué à cause des récents développements, la Corporation évalue à un peu plus de 200 hectares la superficie totale de ce complexe forestier, puisqu'on y inclut les zones de champ et les friches en périphérie, lesquelles sont nécessaires au maintien de la diversité biologique et écologique de ce territoire.

Le bois de l'Équerre fait partie d'un complexe forestier subdivisé en propriétés appartenant à plus de 30 propriétaires privés. Ville de Laval pour sa part possède environ

60 hectares sans aucun de statut de protection, situés principalement en bordure du rang de l'Équerre ainsi qu'à l'extrémité nord du boulevard Industriel, deux secteurs fortement prédestinés au développement.

4. LE TISSUS SOCIAL ET URBAIN LIMITROPHE

Le bois de l'Équerre est situé en plein cœur d'un bassin résidentiel très important. Champfleury, Sainte-Rose, Auteuil et Vimont en sont les principaux quartiers limitrophes, totalisant environ 77 000 personnes. On assiste depuis quelques années dans le secteur centre-nord de Laval à une véritable explosion du développement résidentiel. Cet engouement pour ce secteur est notamment attribuable à la qualité de l'environnement qu'on y trouve encore. La présence d'espaces verts et particulièrement du bois de l'Équerre sont grandement responsables de cet état de fait. On a maintes fois vanté les avantages de résider à proximité de ce bois urbain dans les publicités locales destinées au marché immobilier.

Le parc industriel Centre situé à la limite sud du bois de l'Équerre a également enregistré une très forte croissance depuis quelques années, et continue présentement son expansion vers le nord avec la prolongation du boulevard Industriel, créant une percée à l'intérieur du périmètre du bois. Un engouement pour ce secteur à fort potentiel laisse présager le pire.

Notons enfin la présence dans ce secteur de la gare Ste-Rose sur la ligne du train de banlieue Blainville-Montréal, ainsi que du tronçon nord-sud de la Route Verte en bordure de la voie ferrée, deux éléments dont la popularité ne cesse de croître depuis quelques années.

5. LE MILIEU NATUREL

Les caractéristiques du milieu naturel, principalement la végétation des groupements forestiers, ont été amplement décrites dans l'étude de foresterie urbaine. Elles ont de plus été vérifiées et complétées lors de nos multiples observations sur le terrain.

Au moment de la réalisation de l'étude de foresterie (septembre 1992), les groupements boisés du bois de l'Équerre totalisaient une superficie de 187 hectares. Ceux-ci sont constitués en majorité de peuplements climaciques, c'est-à-dire de groupements qui ont atteint un stade d'équilibre au niveau de la composition des espèces. Cette composition fait référence à la diversité des essences d'arbres présentes dans un même peuplement. C'est donc une association stable d'espèces qui constitue l'ultime phase de développement dans la succession végétale. Ces peuplements climaciques sont importants pour la forêt puisque leur capacité d'adaptation aux changements du milieu est supérieure aux autres stades de succession végétale. Par comparaison, le stade appelé intermédiaire ou transitoire se compose d'une association de plusieurs espèces d'arbres possédant une tolérance moyenne à l'ombre. Comme son nom l'indique, la composition de ce stade est appelée à se transformer au fil des ans. Les strates de végétation herbacées et arbustives y sont mieux représentées que dans le stade climacique. Enfin, le stade pionnier constitue la première étape dans l'implantation et l'évolution de la forêt. La végétation arbustive et arborescente se compose principalement d'espèces intolérantes à l'ombre, comme les peupliers et le chèvrefeuille du Canada.

D'autre part, la structure d'un peuplement fait référence à son âge et à sa densité, et par le fait même donne des indications sur la hauteur et le diamètre des arbres. La majorité des peuplements pionniers et intermédiaires du bois de l'Équerre sont relativement jeunes (classe d'âge de 30 et 50 ans). Par contre, on trouve certains peuplements de stade climacique âgés de 70 ans. L'étude de référence mentionne également la présence d'un groupement appartenant à la classe d'âge de 90 ans, ce qui lui conférerait un statut particulier. Ce groupement, autrefois situé à l'extrémité ouest du bois de l'Équerre, est

aujourd'hui disparu à la suite du développement domiciliaire de Champfleury. Parce qu'ils comptent parmi les plus âgés encore existants à Laval, l'étude considère que « tous les peuplements climaciques de classe d'âge 70 ans et plus ont une valeur de conservation sur l'île Jésus. »

On trouve aussi dans le bois de l'Équerre d'autres éléments qui viennent enrichir la composition et le dynamisme de cet écosystème : des ruisseaux intermittents, des îlots de conifères, des zones de marais et de marécage, un grand champ central en friche, des lisières et des haies arborescentes. L'importance et la richesse du bois de l'Équerre réside dans la diversité et l'interdépendance de tous ses éléments constitutifs. Ceux-ci contribuent à créer un complexe naturel dynamique qui assure à la fois la survie des espèces végétales et animales, ainsi qu'un cadre naturel propice à l'enrichissement et au bien-être physique et psychologique des utilisateurs.

En plus de cette faune et de cette flore diversifiées, le bois de l'Équerre compte certaines espèces végétales considérées comme menacées ou vulnérables, par exemple l'ail des bois. Le ministère des Ressources naturelles du Québec a reconnu l'existence d'un écosystème forestier exceptionnel (EFE) dans le bois de l'Équerre. Il s'agit d'une parcelle d'une superficie de 24 ha située à l'ouest du rang de l'Équerre, plus précisément sous le couvert forestier composé de l'érablière 50 ans et de feuillus tolérants 50 ans. Il couvre en fait la partie mature du bois situé derrière l'école des Cardinaux. Elle est classée comme « forêt rare-refuge » en raison d'une part de sa composition en espèces végétales et de sa structure, et parce qu'elle présente d'autre part une concentration significative d'espèces désignées ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. En effet, ce groupement forestier a été identifié comme une érablière à caryer cordiforme, dans laquelle se trouvent les espèces menacées ou vulnérables suivantes : érable noir (*Acer nigrum*), ail de bois (*Alium tricoccum*), carex à feuilles poilues (*Carex hirtifolia*), micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*), woodwardie de Virginie (*Woodwardia virginica*).

L'aspect actuel du bois de l'Équerre résulte de nombreuses interventions et pratiques qui ont eu lieu dans ce secteur par le passé, par exemple l'agriculture et les coupes de bois.

Également, l'utilisation du milieu naturel par la population environnante pour diverses activités récréatives informelles, notamment la randonnée équestre, a de plus contribué à doter le bois d'un réseau de sentiers anthropiques circulant dans les différents secteurs. En plus de posséder une valeur récréative et éducative répondant à des besoins ponctuels, les éléments de ce milieu naturel lui confèrent également une valeur écologique et une valeur de conservation indéniable. Il s'agit donc d'une association d'éléments naturels dont l'ensemble assure diverses fonctions au sein de la communauté locale et même régionale.

L'expérience en milieu urbain a déjà démontré qu'un site naturel qui devient trop accessible en raison du développement à proximité finit par se dégrader sous les multiples agressions. Que ce soit les décharges clandestines de détritiques et de matériaux, la coupe d'arbres ou les mauvais traitements qui leur sont infligés, le prélèvement de jeunes plants, la circulation hors des sentiers, les feux à ciel ouvert, le dérangement ou la destruction de la faune, toutes ces agressions finissent par altérer sérieusement la qualité du site. Le maintien en périphérie des jeunes peuplements et des friches crée une zone tampon qui permet justement de limiter ces intrusions et ces agressions au milieu naturel.

De tels milieux forment une bande tout autour du bois de l'Équerre, et occupent certaines parcelles à proximité du grand champ. La plus grande concentration se trouve le long du rang de l'Équerre, ainsi qu'à l'extrémité sud-est du bois, derrière la zone industrielle en développement le long du boulevard Bellerose. Une portion a cependant été détruite par l'implantation de nouvelles industries adossées au bois, rendant ce dernier extrêmement vulnérable. Les jeunes peuplements pionniers en particulier occupent 25 % de l'ensemble forestier. On y note une forte concentration d'herbacées, d'arbustes (aubépines, nerpruns, vinaigriers, amélanchiers, robiniers, chèvrefeuilles et autres) et d'arbrisseaux (frênes, peupliers). Les peupliers faux-tremble et à grandes dents forment par endroits des peuplements pionniers purs. Le plus important se situe à l'extrémité est, à proximité de la voie ferrée. On peut y observer des individus remarquables par leur grande taille et leur fort diamètre. Ce secteur est également intéressant pour sa valeur paysagère.

6. LES AMÉNAGEMENTS

Le secteur du bois de l'Équerre, en plus de présenter un milieu naturel relativement intact et riche au plan de la diversité faunique et floristique, offre plusieurs possibilités d'aménagement intéressantes.

La Corporation a depuis quelques années réalisé des travaux légers afin de faciliter et d'agrémenter la fréquentation de ce milieu. Une aire de stationnement pour environ 35 véhicules a été aménagée grâce à une aide de Ville de Laval. Un abri et un panneau d'information accueillent les visiteurs au début de la randonnée. Un réseau de sentiers totalisant environ 10 kilomètres permet de fréquenter les différents secteurs. Ceux-ci sont aussi utilisés pour le ski durant l'hiver. Depuis quelques années, une zone marécageuse près de l'accueil est aménagée en sentiers glacés pendant l'hiver afin de permettre aux gens de patiner en pleine nature. Des passerelles enjambent les ruisseaux, et quelques bancs et tables ont été placés aux endroits stratégiques. Enfin, plusieurs panneaux d'interprétation informent les randonneurs sur divers éléments du milieu naturel. Malheureusement, malgré le bon vouloir des bénévoles s'occupant de l'entretien des infrastructures, certains travaux sont à refaire constamment dû en grande partie au vandalisme.

Un oléoduc, propriété de la Trans-Northern Pipe-Line, traverse le bois d'est en ouest et constitue un autre élément utilitaire du bois de l'équerre. En plus d'être sur le tracé de la plus grande boucle de sentier, il offre un accès direct aux résidents provenant du quartier Champfleury. Il pourrait également dans le futur être aménagé en piste cyclable et joindre la Route Verte dont le tracé nord-sud vers Montréal longe la voie ferrée à la limite est du bois de l'Équerre. Cette piste relierait ainsi les autres secteurs à haute densité résidentielle comme Vimont et Auteuil, et ainsi devenir un point de rencontre stratégique au cœur de Laval. D'autres possibilités de liens avec la gare de Sainte-Rose à proximité sont également très prometteuses.

7. LES BESOINS EN ESPACES VERTS

Une étude réalisée pour le compte de la Corporation pour la mise en valeur du bois de l'Équerre sur la perception et la fréquentation des espaces verts par la population de Laval (novembre 1998) présente des résultats pour le moins révélateurs. Cette recherche met en évidence les attentes de la population en regard du bois de l'Équerre. L'évaluation de la pratique d'activités en plein air démontre que le bois de l'Équerre, tel que présenté par la Corporation, pourrait répondre à une part importante des besoins de la population. En effet, la marche, la randonnée pédestre et l'observation de la nature sont pratiquées par de nombreux citoyens de la zone d'étude. Ces activités sont principalement pratiquées à proximité de la résidence ou à l'intérieur du quartier, ce qui renforce le potentiel de mise en valeur du bois de l'Équerre.

Le nombre d'espaces verts visités à l'extérieur de Laval, dans la grande région de Montréal, nous renseigne sur l'intérêt des citoyens à fréquenter les espaces naturels accessibles. Toutefois cette situation juxtaposée au manque de ces derniers à Laval exprimé par la population, semble expliquer pourquoi les résidents parcourent de grandes distances pour visiter certains espaces naturels. Parmi les quelques espaces verts qui ont été identifiés comme étant situés à proximité de leur résidence, seuls le bois de l'Équerre et le boisé Papineau sont des espaces où les milieux naturels ont été préservés. Plusieurs répondants ont également fait part de leur insatisfaction en ce qui a trait à l'intégration du réseau de pistes cyclables par rapport au réseau d'espaces verts. Devant ce manque et cette insatisfaction des citoyens, le projet de la Corporation de préserver le bois de l'Équerre et de le mettre en valeur par l'aménagement d'une piste cyclable en bordure de l'oléoduc, apparaît tout indiqué pour atténuer cette problématique lavalloise.

Les espaces verts situés à proximité de la résidence des répondants, ainsi que les parcs et boisés où se donnent des activités d'interprétation et d'observation de la nature sont très peu connus des citoyens. Le projet de protection et d'aménagement du bois de l'Équerre reçoit la faveur populaire. Lors de la présentation du bois de l'Équerre et des

scénarios éventuels, les répondants se sont souvent dit surpris du statut du bois de l'Équerre, ayant tenu pour acquis sa conservation malgré sa régression constante.

Ainsi, plusieurs éléments de réponse fournis par les participants démontrent leurs besoins en espaces naturels. La conservation, l'aménagement et la mise en valeur du bois de l'Équerre s'avèrent tout désignés pour répondre à ces besoins

8. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Non seulement le projet de préservation et de mise en valeur du bois de l'Équerre doit être publié, mais également la réalité du zonage actuel et prévu doit être communiquée au public, puisque la disparition de ce grand boisé urbain ferait perdre un élément primordial à la qualité de vie des citoyens. Le grand intérêt à fréquenter ce boisé, s'il était plus accessible, bien aménagé et intégré au réseau de pistes cyclables, exprime clairement les besoins de la population.

Dans ce sens, l'importance accordée à la protection du bois de l'Équerre, tout comme le fait que des citoyens soient prêts à s'impliquer financièrement par leur cotisation annuelle pour la protection et l'aménagement de ce boisé, est très révélatrice de l'intérêt réel que ces citoyens attachent à la préservation de cet élément du patrimoine naturel. Il ne faut surtout pas mettre de côté les utilisateurs du bois de l'Équerre qui apprécient tout particulièrement la tranquillité et la proximité de ce boisé, ainsi que ses caractéristiques propres à un milieu forestier. Il en est de même des utilisateurs du Chemin et du Rang de l'Équerre, et du train de banlieue qui apprécient la qualité de son paysage. La population a donc à cœur la préservation du bois de l'Équerre.

Le bois de l'Équerre n'est peut-être pas l'espace vert recherché par la totalité des résidants. Toutefois, les citoyens présentent un intérêt impressionnant pour sa préservation et une proportion serait prête à utiliser ce boisé urbain, s'il était préservé et aménagé à des fins récréatives, éducatives et de conservation selon le concept d'aménagement proposé par la Corporation.

Comme il a été mentionné plus tôt, le bois de l'Équerre est constitué entre autres de parcelles de grands arbres, mais aussi d'une variété d'habitats divers qui constituent la richesse de ce lieu. Les hautes futaies dans les parties matures côtoient de jeunes peuplements en croissance, des champs, des friches, des zones humides, un ruisseau, des îlots de conifères, bref une mosaïque de paysages qui incitent à la découverte à

chaque détour de sentier. On peut apprécier tout au long de la randonnée et au rythme des saisons le dynamisme de cette nature qui travaille sans relâche à maintenir une multitude d'espèces animales et végétales et à transformer constamment ce milieu de vie.

Comme la richesse d'une toile ne se limite pas simplement à la superposition des couleurs qui y sont appliquées, celle du bois de l'Équerre ne se limite pas non plus à la seule présence des arbres. La variété des espèces, des habitats et des paysages de ce milieu naturel lui confèrent une valeur écologique indiscutable. Ses éléments naturels interdépendants assurent diverses fonctions écologiques et sociales, tout comme l'œuvre de l'artiste enrichit notre imagination et notre univers personnel.

En d'autres mots, l'importance et la richesse du bois de l'Équerre résident dans la diversité et l'interdépendance de ses éléments constitutifs, et procurent un cadre naturel propice à l'enrichissement et au bien-être physique et psychique des utilisateurs. Cet apport ne saurait être équivalent dans un environnement réduit ou simplifié par exemple dans un parc urbain dont les fonctions sont obligatoirement limitées.

La nature a besoin d'un minimum d'espace pour s'épanouir pleinement et pour résister aux agressions de toutes sortes en pleine ville. C'est grâce à sa superficie (environ 200 hectares) que le bois de l'Équerre a pu atteindre sa maturité à certains endroits, que des jeunes peuplements ont pu prendre leur essor, que des espèces comme le renard et le grand pic ont pu y habiter depuis de nombreuses années, que des espèces menacées ou vulnérables ont pu y survivre, et que cette forêt peut encore assumer pleinement son rôle écologique, éducatif et social. Cette forêt, c'est bien plus que l'ensemble de ses parties, c'est un tout indissociable qui mérite d'être conservé et mis en valeur.

Selon les données concernant les projections du développement à Laval, le secteur du bois de l'Équerre est appelé à devenir un important pôle de développement résidentiel et industriel. Les développements consécutifs observés à cet effet dans les limites immédiates du bois depuis quelques années confirment cette tendance au développement. Ces constatations sont d'autant plus regrettables que le bois de l'Équerre constitue un des derniers espaces naturels encore accessibles au sein d'un important

bassin de population de Laval. Qui plus est, cette population grandissante et qui évolue dans un cadre social de plus en plus contraignant revendique par conséquent l'accès à des espaces propices à son bien-être et à son épanouissement physique et psychique.

L'engouement pour la nature sous quelque forme que ce soit et observé depuis plusieurs décennies chez les populations urbaines est en effet une réponse aux malaises engendrés par le contexte urbain. D'où l'importance de conserver et de mettre en valeur tout le potentiel des sites encore existants comme le bois de l'Équerre.

Sa superficie, sa localisation et son accessibilité en font un site de prédilection sur les plans éducatif, récréatif et touristique. Son potentiel pourrait également être mis à profit non seulement pour la population locale, mais également pour l'ensemble des citoyens de Laval et des environs. La conservation et la mise en valeur du bois de l'Équerre dans le secteur Ste-Rose, lequel est appelé à devenir un des plus importants relais touristiques de la région, s'avèrent un atout des plus précieux. Pensons seulement aux avantages que représente un tel milieu naturel à proximité de la Route verte et de la gare Ste-Rose, lesquelles sont vouées à un avenir plus que prometteur. Pensons également aux bénéfices engendrés par la présence d'un lien entre ce bois urbain, l'activité touristique dans le vieux Ste-Rose, et le Parc de la rivière des Mille Îles. Les clubs de randonneurs et de marcheurs, les clubs de loisir scientifiques (Observateurs d'oiseaux et Astronomes amateurs de Laval, société d'horticulture et d'écologie, mycologues, etc.), les écoles, les camps de jour, les scouts et les 4H, les cadets, les joggers, les skieurs, sont quelques exemples des clientèles qui profiteraient de cette richesse collective.

Bien que Laval soit convenablement équipé en fait de parcs de quartiers, les activités de plus en plus populaires comme le vélo en forêt, la randonnée pédestre, l'observation de la nature et d'autres activités de plein air accessibles à tous doivent être encouragées à Laval. Le bois de l'Équerre, c'est un endroit privilégié en ville où tout un chacun peut y trouver son compte.

À la lumière de toutes ces considérations, la Corporation pour la mise en valeur du bois de l'Équerre émet les recommandations suivantes :

- que la CMM et Ville de Laval attribuent au bois de l'Équerre un statut de conservation afin de le soustraire des zones d'expansion résidentielle et industrielle actuellement prévues ;
- **que la CMM révisé le périmètre déjà délimité pour ce bois dans son Règlement de contrôle intérimaire (RCI) afin d'y inclure toutes les zones naturelles encore présentes dans ce secteur.**
- que la CMM et Ville de Laval retiennent dans le périmètre de protection du bois de l'Équerre toutes les zones actuellement occupées par les différents éléments du milieu naturel lesquelles sont nécessaires à l'intégrité et à l'évolution de cet écosystème, à savoir les parcelles boisées de différentes classes d'âge, les friches et les champs, ainsi que les ruisseaux et milieux humides présents ; plus précisément, les limites de ce milieu naturel sont : au nord l'emprise d'Hydro-Québec, à l'est la voie ferrée du Canadien Pacifique, au sud le boulevard Bellerose ainsi que la portion est-ouest du ruisseau Pariseau, et à l'ouest le quartier résidentiel de Champfleury dans son développement actuel. C'est donc dire que ces limites s'étendent autant à l'ouest qu'à l'est du Rang de l'Équerre et englobent l'écosystème forestier exceptionnel ;
- que la CMM et Ville de Laval, en partenariat avec la Corporation pour la mise en valeur du bois de l'Équerre, s'impliquent concrètement dans l'aménagement et la mise en valeur de ce bois urbain afin d'en favoriser la fréquentation par la population locale et régionale.
- Que le bois de l'Équerre soit considéré parmi les éléments structurants prévus au développement du pôle touristique de Ste-Rose.

RÉFÉRENCES

Option Aménagement. 1992. Étude de foresterie urbaine. Ville de Laval. 135 p.

Collège Montmorency, Laval. 1999. L'expérience muséologique à Laval : Partir à la découverte d'une « Île-Musée ». Projet de stratégie de développement dans le secteur de la muséologie pour la région de Laval. 73 p.

Conférence municipale sur les bois, les berges, les îles et les rivières de Laval (COBBIR). 1990. Rapport d'étape. 51 p.

Conseil régional de développement de Laval. 2000. Plan stratégique 2000-2005.

Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval. 1999. Inventaire des bois de Laval. 49 p.

Ministère des Affaires municipales et de la métropole. Gouvernement du Québec. 2001. Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales. 145 p.